Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260309-26_03_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 03 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : Patrick BOULAIS, Morgane CHAPDELAINE, Adélaïde COTTAIS, Christèle BRIERE, Marie CHOTARD, Géraldine DENIS, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLEHO, Jean-Pierre FRANGEUL, Émile JAN, Jean-Yves GLEMAU, Catherine KRYSTKIEWIZ, Tifenn LE GUYADER, Jean-Charles LE QUELLEC, Fabien LEROUX, Jean-Luc LÉVESQUE, Jean-Claude LUBERT, Brigitte MELLERIN, Céline MOTEL DAVID, Mathieu PAUMIER, Jérôme PEIGNÉ, Lucie PERRINEL, Franck PICHOT, Isabelle RACAPÉ, Danielle SENNINGER

Ont donné procuration :
/

Étaient absents :
Jord LEVESQUE
Grégory PACAUD

Secrétaire de séance : Danielle SENNINGER

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 25
Procurations	: 0
Votants	: 25

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/02/2026
Date d'affichage : 18/02/2026

DELIBERATION 2026 – 03 – 25

REHABILITATION DU RUISSEAU DU FOUGERAY : ACQUISITION FONCIERE POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETONNIER

Rapport de Monsieur Jean-Luc LEVESQUE, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments, aux mobilités et à l'aménagement du bourg et des hameaux,

Dans le cadre de l'aménagement et la réhabilitation du ruisseau du Fougeray, la commune doit acquérir la parcelle AB 898 (ex AB 85) d'une surface de 90m²au prix de 16 euros le m² appartenant à Mme REGNAULT Jeanine, soit 1 440 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider cette acquisition au prix de 16 € du m².

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260309-26_03_25-DE

Il est précisé que les frais liés à ces transactions sont à la charge de la commune (bornage, frais de notaires, …).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle AB 898 (ex AB 85) d'une surface de 90 m² au prix de 16 euros le m² appartenant à Mme REGNAULT Jeanine, soit un total 1 440€.

PRECISE que les frais relatifs à cette transaction seront supportés par la commune de Pipriac,

MANDATE la SELARL NOTICYA, office notariale à Pipriac, afin de rédiger l'acte de vente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous documents relatifs à cette transaction,

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Danielle SENNINGER